Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023

# La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue dévoile sa nouvelle politique de stationnement



**Les élus de L'Isle-sur-la-Sorgue viennent de voter en faveur d'un nouveau plan de stationnement qui prendra effet dès 2024 et qui vise à dynamiser davantage le centre-ville, améliorer l'accueil des touristes, mais surtout optimiser la qualité de vie des L'Islois, notamment ceux habitant en centre-ville.**

La nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue a été approuvé ce mardi 26 septembre lors du dernier conseil municipal. Le stationnement est au cœur des préoccupations des élus depuis de nombreuses années. La Ville a en effet connu un essor plutôt récent, dans les années 1980-1990, en comparaison avec les autres lieux touristiques de Vaucluse qui eux sont connus depuis le début du XX$^{e}$ siècle. « La Ville ne s'est pas forcément structurée sur une trame touristique classique », explique le maire Pierre Gonzalvez.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023

L'Isle-sur-la-Sorgue a donc vu son nombre habitants accroitre assez rapidement, passant de 8 000 habitants dans les années 1970, à 20 500 L'Islois aujourd'hui, couplé avec une grande croissance de la présence touristique, qui place aujourd'hui la ville à la première place des villes les plus touristiques du département. Aujourd'hui, la ville vit et attire toute l'année, et plus seulement durant la période estivale. Ainsi, sa population est en attente de réponse quant à sa qualité de vie face à l'évolution touristique rapide.

**Se réapproprier le tourisme**

L'enjeu aujourd'hui pour les élus de la Ville est de pouvoir garantir un bon accueil des touristes, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Deux actions entrent donc en jeu : le décret des zones dites « tendues » du 25 août 2023, et le nouveau statut de 'Station de tourisme'.

Premièrement, L'Isle-sur-la-Sorgue fait partie des communes classées en zone tendue. Une décision qui découle du développement exponentiel des locations saisonnières, aux dépens des locations annuelles, qui participe à l'augmentation du prix du foncier et crée une difficulté pour les L'Islois pour se loger. Le décret permet aux collectivités qui y sont inscrites de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires jusqu'à 60%. La municipalité a pris la décision de majorer à 40% les quelque 800 logements exposés à cette taxation.

Deuxièmement, la Ville a obtenu le statut de 'Station de tourisme'. « Ce statut ne veut pas dire aller chercher plus de touristes, mais améliorer leur accueil », explique Eric Bruxelle, président de L'Isle sur la Sorgue Tourisme et conseiller municipal délégué à l'attractivité et au tourisme. La volonté de la ville et de l'office du tourisme est de travailler ensemble sur la qualité et la montée en gamme de leurs offres. C'est là qu'entre en jeu la nouvelle politique de stationnement de L'Isle-sur-la-Sorgue. « La nouvelle stratégie de stationnement a vocation à favoriser la dynamisation du centre-ville, à faciliter l'accès aux habitants et aux visiteurs pour venir y consommer et se nourrir », ajoute Eulalie Rus, adjointe en charge des travaux, festivités et manifestations traditionnelles.

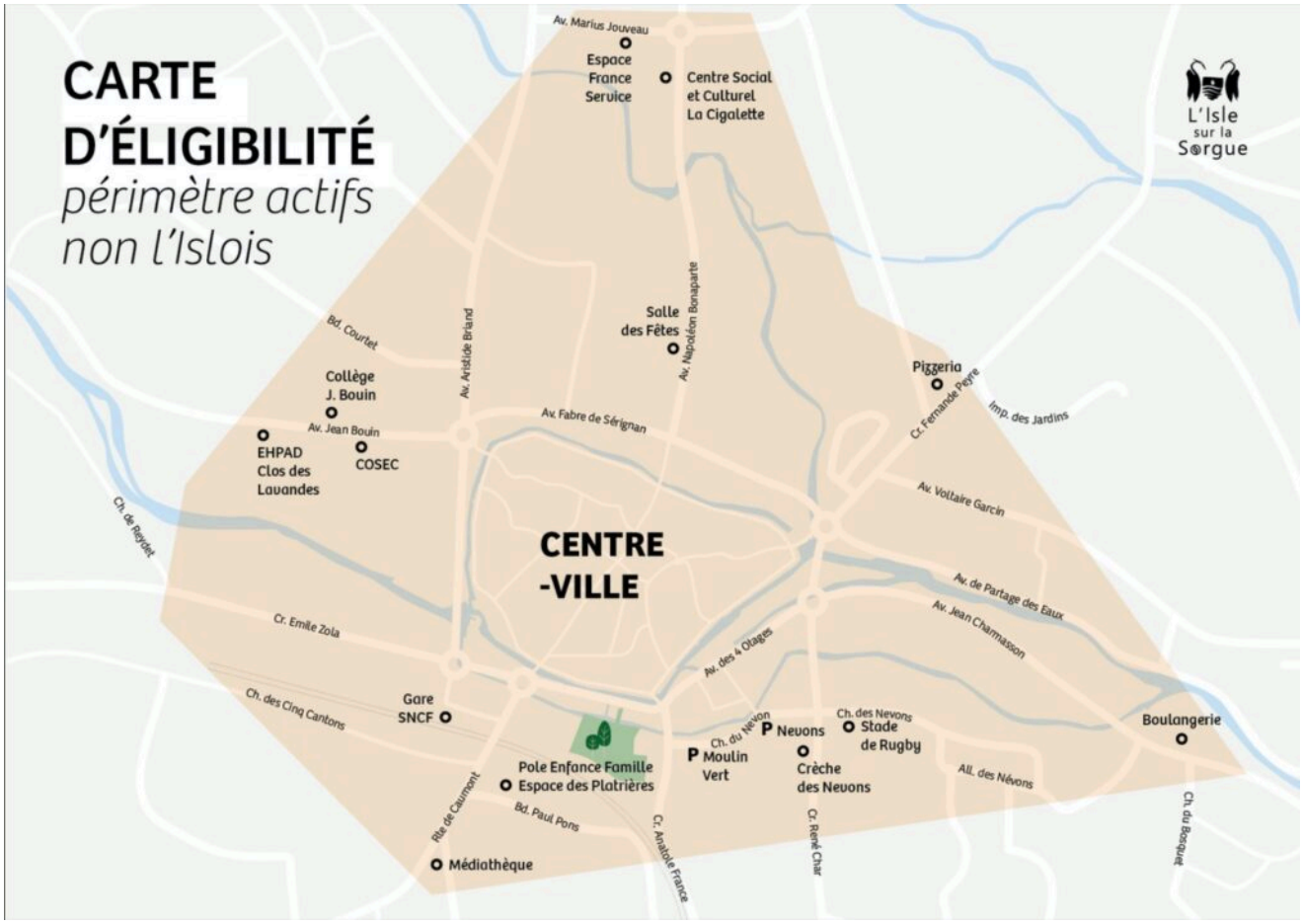
**La nouvelle politique de stationnement**

Ainsi, pour se réapproprier le tourisme tout en respectant la qualité de vie des L'Islois, la Ville a décidé de changer ses modalités de stationnement. « Une nouvelle politique qui prendra effet dès 2024 et que les habitants et les visiteurs vont pouvoir assimiler peu à peu », affirme Ludovic Germain, adjoint en charge de la circulation et du stationnement.

Si le stationnement demeure gratuit pour les L'Islois, toute l'année, pour les emplacements qui l'étaient déjà, celui des visiteurs lui, devient payant. Pour ce qui est des personnes venant de l'extérieur mais qui travaillent ou étudient à L'Isle-sur-la-Sorgue, elles bénéficieront également de la gratuité du stationnement, à condition qu'elles exercent une activité au sein du périmètre défini.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023

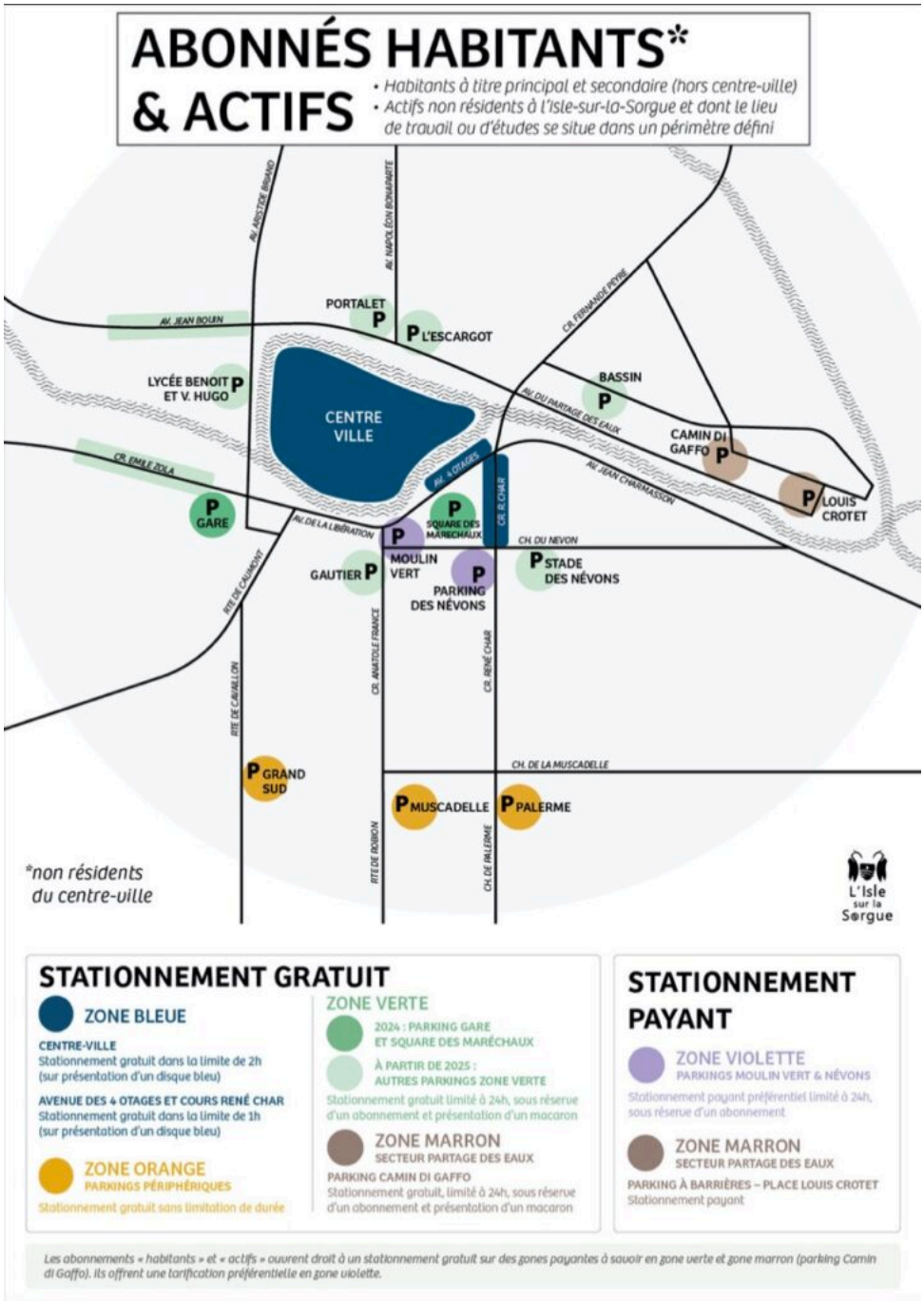



Dès 2024, les habitants et les actifs non l'islois devront souscrire à un abonnement gratuit, à l'aide d'un justificatif de domicile ou de travail, afin de bénéficier d'un macaron qui leur permettra le stationnement gratuit.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023




### Un accès au centre-ville facilité pour tous

Les différentes zones de stationnement sont classées par couleur. Ainsi, les places de stationnement intra-sorgue, et Avenue des quatre otages et Cours René Char, sont désormais classées en zone bleue et nécessite la présentation d'un disque bleu dans le véhicule. Le stationnement intra-sorgue sera limité à

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023

2h et celui sur l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char à 1h, mis à part pour les résidents du centre-ville, qui peuvent y stationner jusqu'à 7 jours.

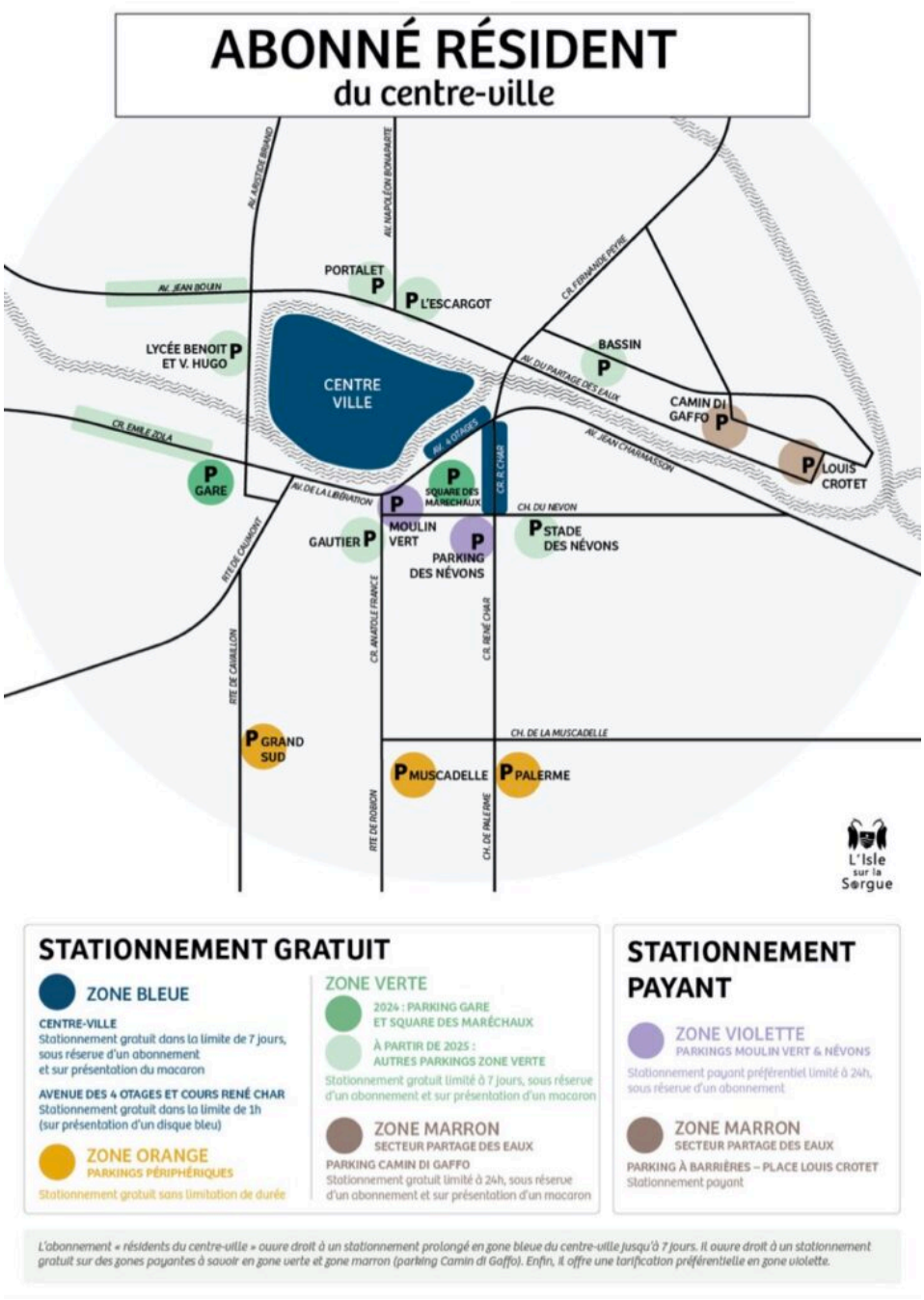
« Cette limitation devrait permettre aux résidents de pouvoir se garer plus facilement, et devrait créer de la rotation pour faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville aux visiteurs », développe Ludovic Germain.

Les zones vertes quant à elles, concernent les parkings de la gare et le square des maréchaux à partir de 2024, et les parkings du lycée Benoit, Portalet, L'escargot, Bassin, du stade des Névons, le Cours Émile Zola et l'avenue Jean Bouin à partir de 2025. Elles sont gratuites et limitées à 24h de stationnement pour les habitants hors centre-ville et les actifs non l'islois, et gratuites et limitées à 7 jours pour les résidents du centre-ville.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023



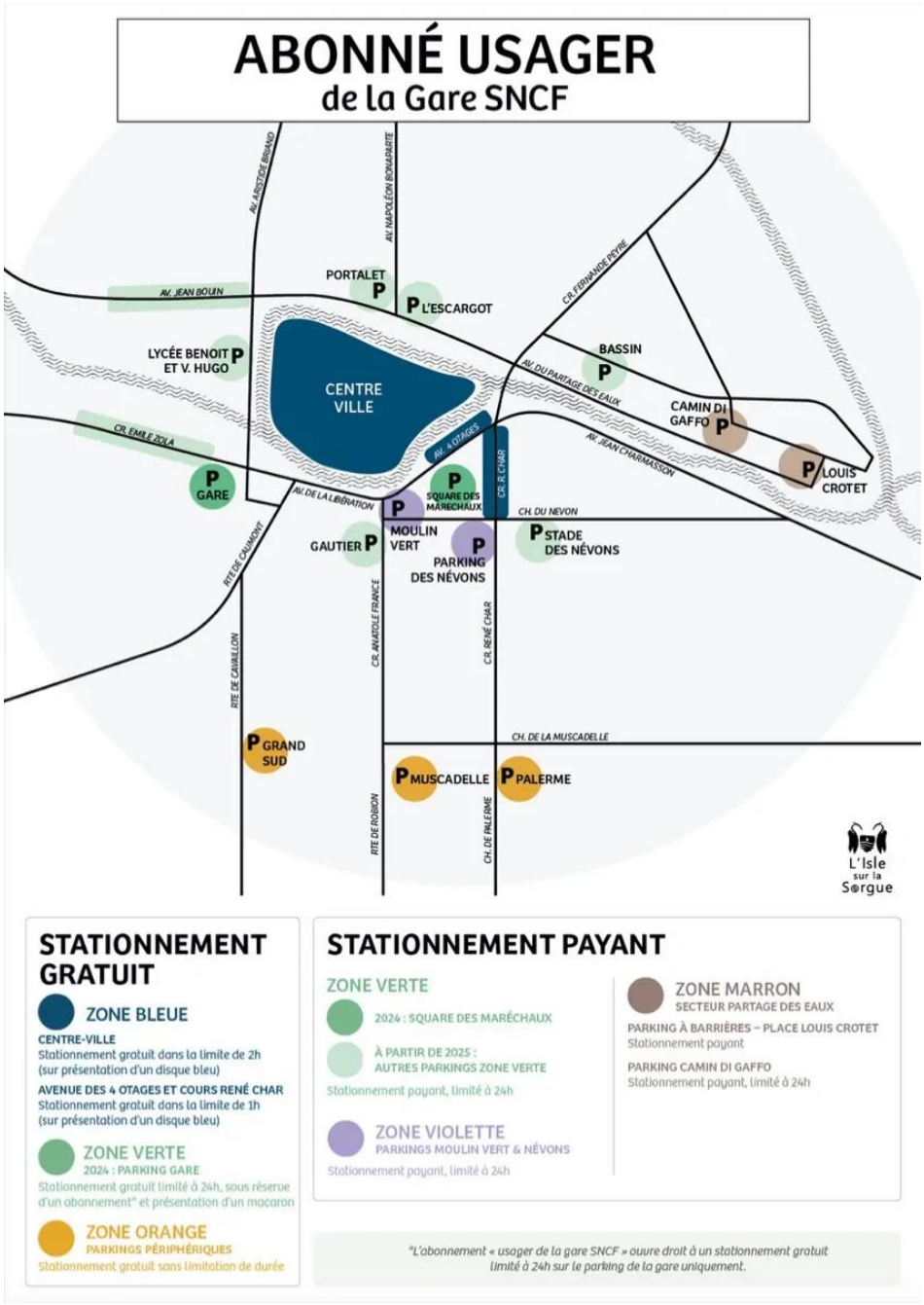

**Visiteurs et usagers de la gare**

Les usagers de la gare, même s'ils ne sont pas L'Islois, pourront se garer gratuitement sur le parking de la gare durant 24h maximum, sous réserve d'un abonnement 'usager de la gare SNCF' permettant l'obtention d'un macaron à laisser sur son véhicule.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

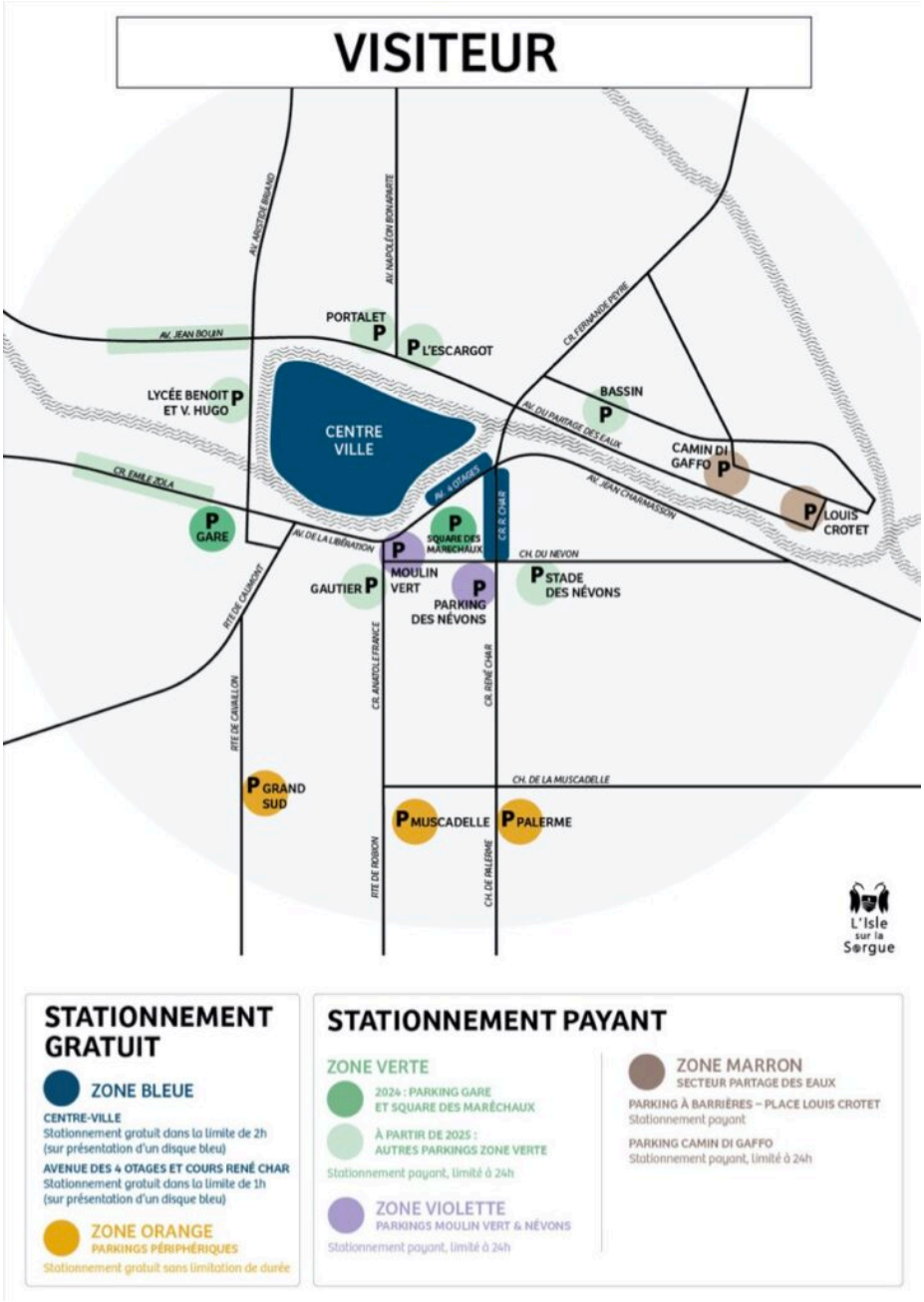
Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023




Pour les visiteurs, seules les zones bleues demeurent gratuite, sous présentation d'un disque bleue, avec une limitation de stationnement de 2h en centre-ville, et d'1h pour l'Avenue des quatre otages et le Cours René Char. Pour ce qui est des autres zones, elles seront à présent toutes payantes pour les visiteurs de la ville, ou presque.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023




**Trois parkings gratuits pour tous, deux parkings payants pour tous**

Seuls les trois parkings un peu écarté de la ville, en zone orange, demeurent gratuits pour tous, à savoir les parking Grand Sud, Muscadelle et Palerme. Le stationnement est désormais gratuit pour tous la nuit (à partir de 20h en zone bleue, et 19h en zones violette et verte) contre 1€ aujourd'hui, afin de favoriser l'accès aux restaurants et au cinéma qui va faire l'objet d'une ouverture prochaine.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 27 septembre 2023

Pour ce qui est des parkings Moulin Vert et des Névons, qui étaient déjà payants, ils le resteront, même pour les L'Islois qui paieront 1€ pour 24h de stationnement toute l'année. Pour les visiteurs, en revanche, le tarif sera toute l'année plus ou moins équivalent à celui présenté jusqu'à présent durant la haute saison.

**Le Partage des eaux**

Le Partage des eaux est doté de deux parkings : Carmin di Gaffo et Louis Crotet. Ils sont tous les deux classés en zone marron. Le parking Louis Crotet est payant pour tous du 1er mai au 30 septembre, et gratuit le reste de l'année.

Le parking Carmin di Gaffo, quant à lui, est gratuit toute l'année pour les L'Islois et actifs non l'islois présentant un macaron, mais est payant entre le 1er mai et le 30 septembre pour les visiteurs et autres abonnés. Il est gratuit pour tous du 1er octobre au 30 avril.

**Des places de stationnement optimisées**

Avec cette nouvelle politique de stationnement, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue ne compte pas augmenter le nombre de places de stationnement, aujourd'hui au nombre de 3 200, mais optimiser celles déjà présentes.

Afin de veiller au respect des nouvelles règles de stationnement, la Ville, qui a déjà embauché deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en 2023, compte en recruter deux autres en 2024. Les horodateurs vont être déployés progressivement, et la Ville va commencer à communiquer sur cette nouvelle politique auprès des habitants dès maintenant. Les élus espèrent une assimilation complète des nouvelles règles de stationnement d'ici le printemps prochain.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !